



## Question orale de Mme VANDERBORGHT : Transparence et accessibilité des travaux du Conseil communal.

**Mme Vanderborght** estime que la rediffusion des séances du Conseil communal, bien que louable, ne suffit pas à garantir une véritable compréhension. Les séances sont longues, les débats, parfois techniques, et il n'existe pas de moteur de recherche permettant d'identifier précisément les sujets abordés. Les procès-verbaux (PV), quant à eux, demeurent souvent synthétiques, au point de ne pas restituer les arguments, les alternatives étudiées ou les motivations détaillées des décisions prises.

En effet, actuellement, il n'existe pas de moteur de recherche permettant de retrouver un passage spécifique à partir d'un mot-clé dans les vidéos, ni de sous-titrage de la séance (ce qui, en plus d'une recherche par mot-clé, permettrait de faire une traduction simultanée en néerlandais et en anglais ainsi que d'introduire le nom et la fonction de la personne qui parle).

Les procès-verbaux rendent bien compte des débats en Conseil. En particulier, chaque question orale, écrite ou interpellation fait l'objet d'un compte-rendu in extenso. Cependant, si on fait une intervention sur un point de l'ordre du jour (ODJ), de manière spontanée ou non, celle-ci n'est pas reprise dans le PV.

Les « notes explicatives » sont publiées sur la page du site de la commune dédiée au Conseil communal et donnent déjà beaucoup d'informations, mais les documents annexés qui servent aux prises de décisions ne sont pas accessibles au public.

Tous les membres de cette assemblée sont sans doute alignés sur le fait que, plus que l'information, c'est la participation citoyenne qui est indispensable à une démocratie en bonne santé. Et depuis qu'Ecolo est au pouvoir à Uccle, cette participation est devenue un axe structurant de l'action publique, ce dont témoignent les très nombreuses initiatives mises en œuvre depuis 2019.

Cependant, afin de présenter aux citoyens une information pédagogique, structurée et facilement consultable, les améliorations suivantes devraient être mises en œuvre :

- des sous-titres et la recherche par mots-clés dans les vidéos du Conseil communal ;
- la publication des documents (par défaut) transmis aux conseillers communaux sur la page du site internet dédiée au Conseil communal ;
- la transcription in extenso des interventions faites sur un point de l'ODJ dans le PV ;
- une meilleure publicité des travaux des Conseils consultatifs et la mise en avant des interpellations citoyennes sur la page dédiée à la participation de la commune ;
- un atelier « Budget communal » à l'intention des citoyens et associations désireux de comprendre les finances communales.

Le Collège a-t-il déjà envisagé de mettre en œuvre ces améliorations ?

**Mme la Bourgmestre f.f.** rappelle que la séance de ce soir du Conseil communal est diffusée en direct. Ceci constitue un immense changement par rapport à ce qui existait auparavant.

Ce dispositif offre de nombreuses fonctionnalités. Le sous-titrage n'est pas possible en live mais les vidéos des séances antérieures du Conseil communal sont tout à fait sous-titrables, avec un très large choix de langues pour les sous-titres et une possibilité de recherche par mot-clé. La limite du système réside dans le fait que celui-ci repose sur une intelligence artificielle, dont le travail de transcription de certains noms propres ou lieux-dits laisse à désirer.

Pour ce qui concerne la version écrite des travaux de l'assemblée, le règlement d'ordre intérieur prévoit déjà un certain nombre de cas pour lesquels une transcription complète est requise : questions orales, interpellations, motions, interpellations citoyennes, débats budgétaires, justifications d'abstentions.

Cependant, la transcription écrite intégrale de l'ensemble des débats impliquerait une charge de travail assez colossale sur le plan administratif, qu'il n'est pas possible d'entreprendre actuellement, faute d'un outil d'intelligence artificielle suffisamment performant.

Youtube est un outil qui offre déjà une retranscription globale, certes limitée. Mais si, à l'avenir, il est doté d'une capacité de transcription et de recherche par mot-clé plus performante, il pourrait être utilisé tant pour le Conseil communal que pour d'autres types de réunion.

Par rapport à la diffusion des informations auprès des citoyens, les ordres du jour du Conseil communal peuvent sembler un peu cryptés. Mais il ne faut pas oublier que les documents susceptibles d'être chargés sur le site doivent être systématiquement screenés à l'aune du règlement général sur la protection des données (RGPD) et que le secret professionnel auquel sont astreints les élus exige aussi pour certaines matières le respect de la confidentialité.

Mme la Bourgmestre f.f. rappelle toutefois que les citoyens désireux de disposer d'informations plus détaillées sur les sujets qui les intéressent parmi les points à l'ordre du jour ont un droit d'accès aux documents administratifs et ne doivent pas hésiter à le solliciter. Le service concerné analyse alors s'il est possible de leur communiquer les pièces demandées. Mais s'il fallait communiquer l'ensemble des pièces pour chaque point abordé lors de chaque séance du Conseil communal, la charge administrative serait disproportionnée par rapport à la vraie transparence.

Mme la Bourgmestre f.f. est en effet convaincue du fait que la mise à disposition de documents bruts est une solution de facilité et que la vraie transparence est davantage assurée par l'exercice de pédagogie que constituent les explications fournies par les mandataires eux-mêmes lors des séances du Conseil ou dans le cadre d'autres initiatives. Le même effort de pédagogie a été accompli pour le budget, afin d'expliquer comment on élabore un budget, quels sont ses différents éléments constitutifs.

Les réseaux sociaux sont une des pistes qu'il convient d'exploiter pour activer la participation citoyenne.

Mme la Bourgmestre f.f. tient à saluer le travail remarquable accompli par le service Communication en ce domaine.

Les interpellations citoyennes et les Conseils consultatifs sont aussi des outils de participation citoyenne très importants. Les rapports relatifs aux Conseils consultatifs et les transcriptions des interpellations citoyennes figurent en version intégrale sur le site internet. Mme la Bourgmestre f.f. admet qu'il y aurait lieu de rendre plus visible la mine d'informations disponibles sur le site. L'appui du service Communication va être sollicité à cette fin.

**Mme Vanderborgh**, tout en remerciant Mme la Bourgmestre f.f. pour ses réponses, estime que la recherche à partir des vidéos demeure laborieuse.

Il serait selon elle opportun de relancer l'expérience des ateliers budget, même si la première édition n'a pas rencontré un franc succès.